© communication FNIC 2024

(1996)

BRANCHE Officines

NÉGOCIATION SUR L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

Le 11 mars, une nouvelle réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation était programmée pour tenter, à nouveau, d'avoir une véritable négociation sur l'évolution des salaires dans la branche des Officines de Pharmacie.

Pour rappel, depuis janvier 2022, les salaires minimum de branches n'ont été augmentés que de 6 %.

Dans le même temps, l'inflation « officielle » a, elle, été de plus de 5 % en 2022 et 4,9 % en 2023. L'inflation réellement ressentie par les salariés, celle qui a impactée les produits de consommation courante a, quant à elle, largement dépassée les 20 % sur la même période.
Même le SMIC a augmenté de près de 9 % sur ces deux dernières années.

Alors, pour la CGT il était grand temps que les patrons des Officines remettent les salaires au bon niveau. Aujourd'hui, il y a 17 coefficients de la grille qui sont en dessous du SMIC. Le salaire d'embauche d'une jeune préparatrice ou d'un jeune préparateur est à peine au-dessus. Il ne faut donc pas s'étonner que le métier n'attire plus. Si l'on ajoute à cela, la très faible progression salariale entre deux coefficients, il est évident que l'expérience professionnelle n'est pas du tout reconnue dans la branche.
La date du 11 mars et les objectifs fixés pour la réunion avaient été acceptés par les représentants des patrons pharmaciens. On pouvait donc espérer qu'ils viennent avec de véritables propositions et une vraie envie de négocier.
Mais il a fallu très vite déchanter, car trois jours avant la réunion, une communication de la FSPF, la principale organisation patronale, nous apprenait qu'il n'y aurait aucune proposition d'évolution des salaires le 11 mars.
Une fois de plus, ils affichent ouvertement leur mépris : mépris des salariés et de leurs représentants.

La CGT a exprimé son très fort mécontentement en ouverture de réunion, a réclamé une nouvelle date, a réaffirmé qu'elle ne négocierait rien d'autre tant que les salaires n'auront pas été traités à la hauteur nécessaire, et elle a quitté la réunion.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT AU NIVEAU DE LA BRANCHE DES OFFICINES :

- **Augmentation des salaires afin de porter le premier coefficient à 2 000 euros.**
- **Création d'une nouvelle grille de salaire avec suppression du point de raccordement et progression linéaire.**
- **Instauration d'un 13ème mois dans toutes les Officines.**
- **Indemnisation du temps d'habillage/déshabillage.**
- **Instauration de la prise en charge des frais de transports domicile/travail.**
- **Mise en place de chèques déjeuner.**
- **Compensation financière réelle des astreintes et gardes.**

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex /
Tél. : 01 81 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr /** Nos réf. : ES/CP/2024-0526